

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mars 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 109 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER - PERREAUT - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Vincent GOMEZ - Jean-Pierre BERTRAND représenté par René CAMPIONI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Patrick BORE représenté par Henri MATTEI - Pascal CHAIX représenté par Danielle MILON - Gérard CHENOZ représenté par Laure-Agnès CARADEC - Alain CROCE représenté par Joël DUTTO - Eric DI MECO représenté par Paul HUBAC - Samia GHALI représentée par Alexandre BIZAILLON - Roland GIBERTI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Gérard GRAUGNARD représenté par Antoine LORENZI - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Catherine JALINOT représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Mourad KAHOUL représenté par Claude DAUMERGUE - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Alain LAURENS représenté par René MALLEVILLE - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Corinne LEGAL représentée par Jean-François DENIS - Michel LO IACONO représenté par Jean BRUNEL - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Martine MATTEI représentée par Marc POGGIALE - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Renaud MUSELIER représenté par Xavier CACHARD - Sylvie NESPOULOUS représentée par Pierre SEMERIVA - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Benoît PAYAN représenté par Clément YANA - Claude PICCIRILLO représenté par Eugène CASELLI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Claude TORNOR représenté par Eric LEOTARD - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Philippe CAMILLIERI - Jean-Marc CORTEGGIANI - Martine GOELZER - Gérard GUISSANI - Bernard JACQUIER - Laurence JOUANDON - Albert LAPEYRE - Jacqueline MAURIC - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Philippe SAN MARCO - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 006-150/13/CC

**■ Promotion économique des actions de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur le site "busiboost.fr" et attribution d'une subvention
DPEATSV 13/9418/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Créée en mai 2009, à l'initiative de l'UPE13, des grandes branches professionnelles, de l'UPR Paca et de partenaires Fondateurs tels que la Fédération du Bâtiment et Travaux Publics (FBTP13), l'Union des Industries Chimiques (UIC), la Fédération Régionale des Industries Agro-alimentaires (FRIAA PACA), l'association Provence Meeting a pour objet de favoriser la mise en relation des managers locaux et le développement de leur réseau d'affaires. A cet effet, elle développe et anime le site « busiboost.fr » pour le compte des acteurs économiques locaux : associations d'entrepreneurs, pôles d'activités, syndicats professionnels et l'ensemble des entreprises en activité sur le territoire (85.000 entreprises).

Plateforme de business et de réseau, busiboost.fr regroupe les 85.000 sociétés du territoire et leurs managers dans son annuaire ainsi qu'une information ciblée sur les 2 000 manifestations et rencontres annuelles locales. Ouvert à l'ensemble des managers du territoire, busiboost.fr permet à chacun de développer son réseau professionnel, de créer une vitrine commerciale et d'accéder aux opportunités business en cours.

De plus, le site favorise le développement des relations d'affaires des entreprises et des institutions du département des Bouches du Rhône, notamment au travers d'une plateforme business.

Premier agenda économique local avec plus de 2 000 événements économiques par an, le site assure le rayonnement des différents organismes auprès des acteurs économiques du territoire et permet aux entreprises de se rencontrer en mutualisant leurs compétences.

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement et d'aménagement de l'espace communautaire, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole met en place sur son territoire des opérations de promotion économique pour attirer les porteurs de projet et favoriser leur implantation. MPM développe une stratégie de promotion valorisant l'attractivité du territoire par la production de plaquettes, un plan média, la présence dans les salons professionnels, l'accueil d'investisseurs, afin d'entretenir des relations fortes avec l'ensemble des acteurs et décideurs économiques.

Conformément à sa stratégie de développement économique et à son plan d'action pour la promotion de son territoire, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole va pouvoir disposer d'un nouvel outil de fidélisation et de valorisation de son action économique permettant de favoriser le déploiement et l'installation d'entreprises sur le territoire.

**Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013**

Consciente de la place importante qu'occupent les outils de communication numériques, la Communauté urbaine s'associera au site busiboost.fr pour favoriser le développement de ses relations avec les entreprises des Bouches-du-Rhône par le biais d'une plateforme business.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- la nécessité d'assurer le rayonnement de la Communauté urbaine auprès des acteurs économiques pour favoriser le développement économique du territoire,
- l'importance des retombées du site busiboost.fr pour valoriser les actions, les compétences et les initiatives économiques de MPM sur l'ensemble du territoire

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le principe d'utiliser le support busiboost.fr pour la promotion économique de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Article 2 :

Est attribuée une subvention de 11 960 euros à Provence Meeting, pour la participation de Marseille Provence Métropole à cet outil de réseau de proximité.

Article 3

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole : Article 6743, subventions exceptionnelles de fonctionnement –Fonction 90 - Sous Politique B330

Pour Visa
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
DEV 006-150/13/CC

Guy TEISSIER

Alexandre BIZAILLON

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013